

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 30 juin 2008

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. BORDAT

**Membres présents** : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mlle KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLLE - M. PRIBETICH - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mlle MODDE - Mlle MASLOUHI - Mlle CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. AYACHE - M. OUAZANA

**Membres excusés** : M. MARTIN - M. ALLAERT - M. HELIE - M. DUGOURD - Mme VANDRIESSE**Membres absents** :

## OBJET DE LA DELIBERATION

**Logement à loyer modéré - 13, rue de Mimeure - Cession d'une propriété bâtie à l'Office Public d'HLM de la Côte d'Or (OPH 21)**

Madame Blettery, au nom des commissions de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par arrêté du 9 janvier 2008, la Ville a décidé d'exercer son droit de préemption sur une maison d'habitation, 13, rue de Mimeure, cadastrée section HR n°235, d'une superficie de 241 m<sup>2</sup>, moyennant le prix de 54 000 € auquel s'ajoute une commission d'agence de 3 000 €, soit une somme totale de 57 000 €.

L'Office Public d'HLM de la Côte d'Or (OPH 21) a confirmé son intérêt d'acquérir cette propriété bâtie, en très mauvais état, afin de réaliser une opération de démolition et de reconstruction de trois logements.

Il est proposé d'accéder à sa demande et de lui céder ce bien, à un prix équivalent au coût d'acquisition et conforme à l'évaluation de France Domaine.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'écologie urbaine et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :


1° décider la cession par la Ville, à l'Office Public d'HLM de la Côte d'Or (OPH 21), 17, boulevard Voltaire - BP 4 - 21001 Dijon cedex, d'une propriété bâtie 13, rue de Mimeure, cadastrée section HR n°235, d'une superficie de 241 m<sup>2</sup>, moyennant le prix de 57 000 € ;

2° dire qu'il sera procédé à cette cession par acte administratif ;

3° m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision et autoriser M. le Trésorier Municipal à percevoir le produit de la vente.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Pour Extrait Conforme  
Le Maire,  
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



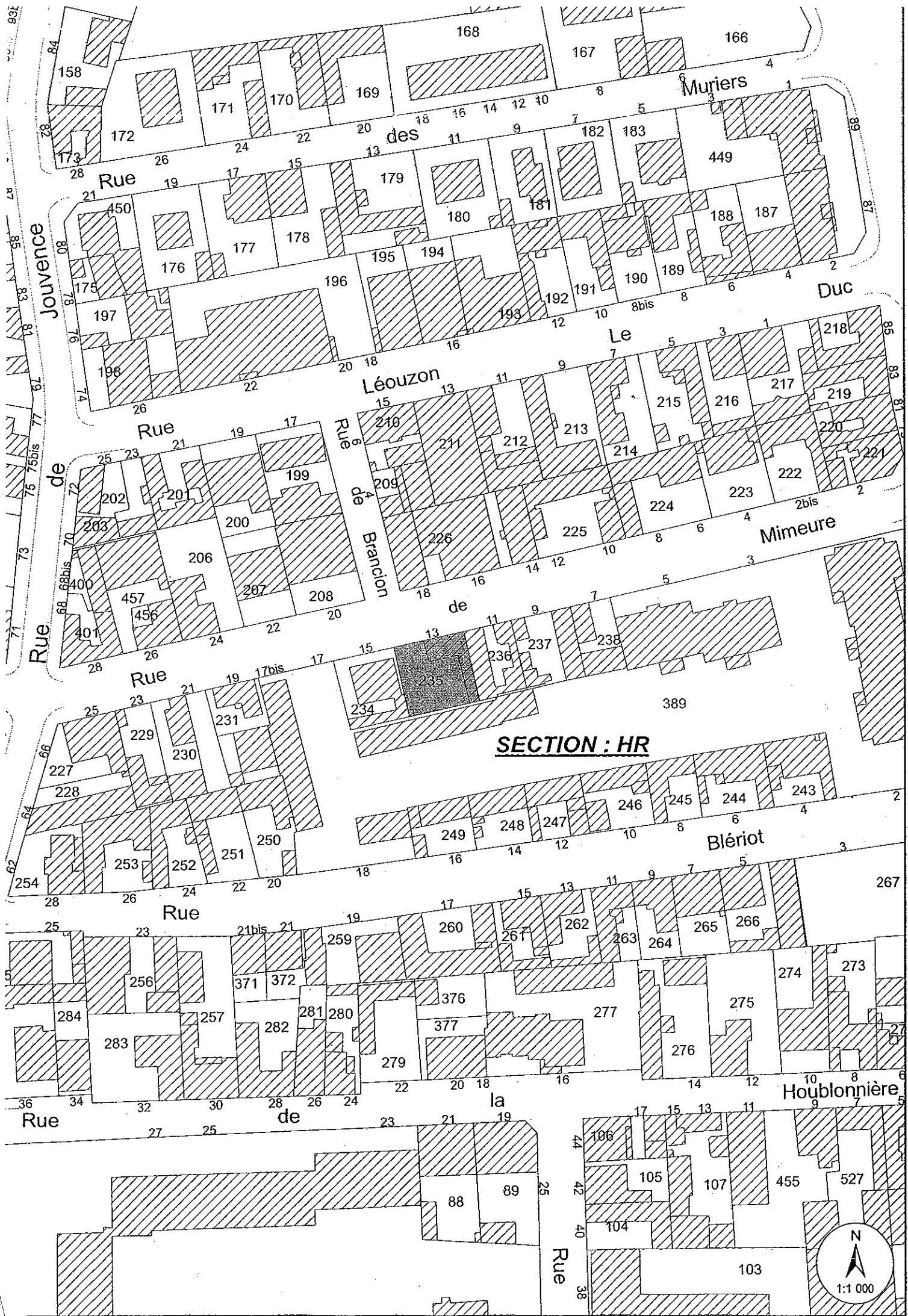
Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 03/07/08

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

- 3 JUIL. 2008





**SECTION : HR**

